

PROVISOIRE

E/2003/SR.37

15 septembre 2003

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 37^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 16 juillet 2003, à 15 heures

Présidente : M^{me} RASI (Finlande) (Vice-Présidente)

SOMMAIRE

APPLICATION ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES GRANDES
CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (*suite*)

- a) SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT
DU DÉVELOPPEMENT (*suite*) (A/58/77-E/2003/62 et Add.1 et 2, A/57/319-E/2002/85;
E/2003/L.10)
- b) EXAMEN ET COORDINATION DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010
(A/58/86-E/2003/81; E/2003/L.15) (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.03-63339 (EXT)

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala),
M^{me} Rasi (Finlande), vice-présidente, prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

APPLICATION ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES GRANDES
CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (*suite*)

- a) SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT
DU DÉVELOPPEMENT (*suite*) (A/58/77-E/2003/62 et Add.1 et 2, A/57/319-E/2002/85;
E/2003/L.10)

M^{me} SERWER (États-Unis d'Amérique) estime que les organismes
intergouvernementaux ont consacré beaucoup trop de temps à l'exégèse du Consensus de
Monterrey et relève la lenteur avec laquelle le Secrétariat de l'ONU procède à la mise en place
d'une structure d'appui administratif pour le suivi de Monterrey et à sa dotation. Elle insiste sur le
fait que le Département des affaires économiques et sociales doit s'attacher en priorité à fournir
au Conseil et à l'Assemblée générale l'appui et les services dont ils ont besoin pour mener à bien
les activités de suivi qui leur incombent. Les efforts déployés au niveau national pour mobiliser
les ressources nécessaires au développement doivent bénéficier du soutien de l'ensemble des
organismes du système; les activités de coopération technique demandent à être réorientées dans
ce sens, sur la base de directives précises du Conseil.

L'initiative du Gouvernement des États-Unis de créer un compte pour relever le défi du
Millénaire s'inscrit dans le droit fil des engagements pris à Monterrey. Ce compte permettra
d'appuyer les efforts des pays qui se montrent résolus à améliorer leurs politiques et leurs
pratiques dans le cadre des priorités de développement qu'ils ont eux-mêmes définies.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine) se félicite des résultats de la réunion spéciale de
haut niveau tenue en avril par le Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation
mondiale du commerce (OMC). Il faudrait poursuivre et intensifier cette collaboration à l'avenir,
en définissant avec précision les domaines qui se prêtent à une action commune en vue de
faciliter la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. La résolution 52/270 de l'Assemblée
générale relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes
conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines
économique et social contient d'utiles directives à l'intention des organismes des Nations Unies.
L'Ukraine se félicite en particulier que l'ensemble des questions relatives au financement du

développement soient regroupées sous un même point de l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

Au plan national, l'application du Consensus appelle un renforcement des partenariats horizontaux entre les différents ministères concernés. Il est indispensable que les efforts des pays en transition soient épaulés par la communauté internationale, notamment dans le domaine du commerce. L'élargissement de l'OMC à ces pays revêt une grande importance pour l'Ukraine, actuellement engagée dans des négociations en vue de son adhésion. L'Ukraine considère que l'application du Consensus de Monterrey fait partie intégrante d'un processus plus large, visant à atteindre les objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

M. SERGEEV (Fédération de Russie) pense que les résultats de la réunion spéciale de haut niveau tenue par le Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC faciliteront le suivi du Consensus de Monterrey, grâce à une division plus rationnelle des tâches entre ces organismes et au renforcement de leurs relations de partenariat. Pays en transition, la Russie a commencé d'appliquer le Consensus dans de nombreux domaines : elle fait désormais partie des donateurs d'aide alimentaire au PAM, elle a versé des contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Fonds mondial de lutte contre le sida, le volume de ses importations en provenance de pays en développement auxquels elle accorde des tarifs préférentiels représente en moyenne une valeur annuelle de 5 milliards de dollars des États-Unis et les remises de dette qu'elle a accordées aux pays pauvres très endettés (PPTE) se sont élevées au total à 35 milliards de dollars. À ce sujet, elle estime que l'effacement de dettes doit s'accompagner, de la part des pays bénéficiaires, de mesures visant à renforcer leurs institutions nationales de gestion. Il faudrait par ailleurs réfléchir aux moyens de régler le problème de l'endettement des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition, notamment en ayant recours à des mécanismes novateurs.

En ce qui concerne le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA), la Russie a d'ores et déjà pris l'initiative d'annuler l'essentiel des dettes contractées par les PMA africains envers l'URSS. De 1998 à 2000, ces mesures ont porté sur 11,2 milliards de dollars de dette. En 2002, les remises de dette se sont élevées à 3,4 milliards de dollars. La Russie accorde des tarifs préférentiels à un nombre considérable de produits des PMA africains. Elle n'applique à ces pays aucune limitation quantitative des importations ni mesures protectionnistes et préconise un développement sans entrave des échanges internationaux avec les PMA. La Russie accueille

avec satisfaction la recommandation de la Conférence de Bruxelles tendant à ce que le Conseil du commerce et du développement transforme son comité de session sur les PMA en organe permanent, qui sera ainsi bien équipé pour suivre la mise en œuvre du Programme d'action.

M. BOULGARIS (Observateur de la Suisse) espère que le dialogue de haut niveau qui se déroulera en octobre dans le cadre de l'Assemblée générale permettra de progresser dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et favorisera une plus grande cohérence dans les politiques adoptées aux niveaux national, régional et international. La Suisse se félicite du renforcement de la structure chargée, au sein du Secrétariat de l'ONU, de fournir un appui, notamment aux acteurs du secteur privé pour le suivi de l'application du Consensus. Dans ce contexte, une coopération plus étroite avec le Forum économique mondial lui paraît souhaitable. La mobilisation des ressources nationales des pays en développement passe par un renforcement des institutions financières et des administrations fiscales de ces pays. Pour favoriser les investissements privés étrangers, ils devraient créer des bureaux centraux qui fourniraient l'information nécessaire aux investisseurs potentiels et renforceraient parallèlement leurs réseaux nationaux d'investissement.

La Suisse est préoccupée par le manque de progrès dans l'examen de l'application des traitements spéciaux et différenciés en faveur des diverses catégories de pays en développement, ainsi que dans les négociations agricoles, notamment sur les volets de la sécurité alimentaire et du développement rural. Elle déplore que l'accroissement de l'aide publique au développement (APD) promis dans le cadre de Monterrey tarde à se matérialiser, tout en se félicitant des efforts faits par les donateurs pour mieux coordonner leurs politiques, selon les orientations formulées lors du récent Forum de Rome qui réunissait les institutions financières internationales, l'OCDE et le PNUD.

L'Initiative en faveur des PPTE donnant des résultats modestes, la Suisse appuie les travaux actuels du FMI et de la Banque mondiale visant à apporter des solutions durables aux problèmes de ces pays. Enfin, elle souhaite que les membres du FMI donnent leur accord à la publication des rapports de surveillance.

Mme HUA Liu (Chine) considère que le Conseil a un rôle très important à jouer dans la création d'un environnement plus favorable au développement en poursuivant l'exploration des moyens propres à garantir l'application du Consensus de Monterrey. La communauté

internationale et les pays développés doivent intensifier leur action dans différents domaines : transfert de technologie, renforcement des capacités, aide financière, accès au marché, entre autres. Il faudrait renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et l'ensemble des partenaires du développement de manière à promouvoir une plus grande cohérence dans les politiques de coopération internationale. La Chine juge essentiel que les pays en développement participent à la prise de décision en matière de coopération. Elle espère que la Conférence ministérielle de Cancún répondra à ses vœux sur ce point et prendra véritablement en compte les intérêts des pays en développement ainsi que leurs besoins commerciaux.

M. BALAREZO (Pérou) commente les travaux entrepris à l'échelon régional dans le prolongement de la réunion spéciale de haut niveau tenue en avril. En Amérique latine, une série d'initiatives ont été proposées au Groupe de Rio pour mettre en place des mécanismes novateurs visant à renforcer la gouvernance démocratique et à faciliter ainsi la mobilisation de ressources pour le développement. Le Pérou offre un bon exemple du décalage entre les résultats à court terme et les objectifs à long terme. Malgré des politiques macroéconomiques saines, qui ont permis de ramener l'inflation à 2 % par an et de juguler le déficit, le chômage reste très élevé. Les retombées sociales de la stabilité économique se font donc attendre, d'autant que l'impact des investissements étrangers directs n'est ni automatique ni immédiat.

Dans un tel contexte, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire appellent des solutions originales. Les propositions à l'étude dans le cadre de la réunion spéciale de haut niveau portent à la fois sur l'accroissement des ressources disponibles – grâce à la mise en place de fonds d'affectation régionaux pour promouvoir l'investissement privé, à la réaffectation d'une partie du service de la dette au financement de projets d'infrastructure, par exemple – et sur les moyens d'introduire une plus grande souplesse dans l'utilisation de ces ressources en évitant une dichotomie trop rigoureuse entre dépenses courantes et dépenses d'investissement.

La formulation de ces diverses propositions est assez avancée et fera l'objet d'un document technique. Il s'agira ensuite de renforcer la concertation pour que les modalités de leur mise en œuvre tiennent compte des spécificités propres à chaque pays, offrant ainsi un instrument aux gouvernements pour atteindre leurs objectifs : croissance, équité et emploi.

Mme KANG Kyung-wha (République de Corée) se félicite des progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur le financement du développement en ce qui concerne la mobilisation et la répartition des ressources consacrées au développement. Elle se réjouit du succès de la réunion spéciale de haut niveau tenue en avril 2003, à laquelle le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'OMC ont examiné les moyens d'accroître la cohérence, la coordination et la coopération en vue de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey à tous les niveaux.

Convaincue que le commerce international est l'un des moteurs de la croissance économique, la délégation coréenne considère que l'accès aux marchés est la clé du développement des pays en développement. À cet égard, la Conférence ministérielle de l'OMC qui doit avoir lieu à Cancún sera l'occasion de faire le point de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire pour mettre en œuvre le Programme de Doha pour le développement. Elle devrait aussi permettre d'aborder des questions qui préoccupent les pays en développement, en particulier les PMA, comme l'élimination des subventions qui faussent le commerce et les crêtes tarifaires. La République de Corée a adopté un schéma préférentiel en vertu duquel un grand nombre de produits provenant de PMA bénéficient d'un accès à son marché en franchise de douane et hors contingent. Elle souhaite une restructuration et un allègement de la dette pour favoriser une croissance économique soutenue dans les PPTE. Pour sa part, elle compte verser une contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les PPTE en 2003 et encourage les autres pays à contribuer au Fond.

La République de Corée souscrit sans réserve à une participation accrue des pays en développement à la prise des décisions économiques, en particulier au sein des institutions financières internationales. À cette fin, elle espère que le système des Nations Unies contribuera à favoriser une plus grande transparence et davantage de responsabilité dans le processus décisionnel au sein de ces institutions. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement que doit tenir prochainement l'Assemblée générale sera l'occasion non seulement d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, mais aussi de définir les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

M. WADA (Japon) réaffirme l'importance que sa délégation accorde au Consensus de Monterrey, car celui-ci aborde de manière globale les questions relatives au financement international du développement. Tout en se félicitant des deux réunions de haut niveau organisées

en coopération avec les institutions de Bretton Woods, le Gouvernement japonais considère que la mise en œuvre du Consensus doit désormais se traduire par des résultats concrets. La communauté internationale doit prendre des mesures pratiques pour obtenir des résultats mesurables. Les ressources humaines et financières étant limitées, les débats au sein des Nations Unies doivent être constructifs et ne pas se perdre dans des questions abstraites. Compte tenu du rôle que le commerce joue dans le financement du développement, la délégation japonaise s'efforcera de faire en sorte que la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún soit un succès.

M. LORENZO (Mexique), réaffirmant son soutien aux engagements adoptés à la Conférence internationale sur le financement du développement, se félicite de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC en avril 2003. Les résultats de cette réunion concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey constituent une contribution importante au dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera au financement du développement en octobre 2003. La délégation mexicaine se félicite aussi de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/270B ainsi que de la création du Bureau du financement du développement au sein du Département des affaires économiques et sociales, qui institutionnalise le soutien que le Secrétaire général apporte au suivi des accords de Monterrey.

Le commerce international comme moteur du développement étant l'un des piliers du Consensus de Monterrey, la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC sera l'occasion de faire en sorte que l'alliance pour le développement forgée à Monterrey se traduise en actions et mesures concrètes qui bénéficient à tous les pays.

M. CAMARA (Sénégal) s'associe pleinement à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Si les objectifs du Millénaire n'englobent pas tous les buts et engagements des conférences des Nations Unies, ils fournissent, avec la Déclaration du Millénaire, un cadre utile au système des Nations Unies pour combler les lacunes, clarifier les responsabilités et promouvoir des actions solidaires, en vue notamment de réduire la pauvreté, objectif principal du Consensus de Monterrey. Bien que les engagements concernant l'augmentation de l'APD et la réduction de la dette n'aient pas été intégrés dans le document final de la Conférence internationale sur le financement du développement, la délégation sénégalaise espère que ces engagements seront respectés et mis en œuvre.

Le lien qui est établi dans le Consensus de Monterrey entre la pauvreté, la paix, la sécurité et le développement durable représente un pas dans la bonne direction. L'attention de la communauté internationale est ainsi attirée sur le cercle vicieux de la pauvreté, dans lequel est entraînée une bonne partie de la population mondiale. La communauté internationale doit rigoureusement veiller à l'application des engagements pris à Monterrey dans le domaine du commerce international. Les décisions prises par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada d'ouvrir presque totalement leur marché aux exportations des PMA, par exemple, constituent un soutien affirmé à la lutte contre la pauvreté et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le plus important demeure toutefois l'application et le suivi intégrés des décisions adoptées, ce qui nécessite une coordination entre les organismes des Nations Unies et les pays bénéficiaires. C'est pourquoi la délégation sénégalaise est pleinement favorable à l'organisation de forums avec une vaste gamme de partenaires de développement pour lancer et soutenir de nouvelles initiatives et alliances de partenariat, ainsi qu'à la participation effective des institutions spécialisées des Nations Unies, des pays en développement et des organisations non gouvernementales (ONG) à l'application intégrée et coordonnée des résultats des conférences.

Depuis la Conférence de Bruxelles, de nombreux PMA, au rang desquels figure le Sénégal, ont pris des mesures parfois difficiles pour mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des PMA, en particulier les engagements 1 à 6, mais les contraintes qui pèsent sur ces pays se sont fortement alourdies. Si rien n'est fait, le Programme d'action, comme les deux programmes qui l'ont précédé, n'apportera aucune amélioration au sort des centaines de millions de personnes qui, dans ces pays, sont touchées par la pauvreté la plus extrême. C'est pourquoi les PMA devraient d'abord faire des six premiers engagements le soubassement de leur DSRP et s'investir de façon résolue dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida, qui est en passe d'hypothéquer l'avenir même de certains pays. Les pays donateurs, quant à eux, se doivent de matérialiser la solidarité, maintes fois clamée, à l'endroit des PMA. Pour ce faire, ils doivent augmenter de façon significative le volume de l'APD et accepter d'alléger, à défaut de le lever, le fardeau de la dette qui handicape les PMA.

M. ROJAS (Chili) estime que la réunion spéciale de haut niveau d'avril 2003 représente un progrès notable dans la voie d'une harmonisation des activités que les organismes politiques, économiques et financiers mènent pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Il considère que la coordination de ces activités doit être améliorée et que le Conseil est l'instance

la plus appropriée pour y parvenir. Dans le cadre de ce processus, qui doit reposer sur l'examen de propositions concrètes, trois éléments importants ne doivent pas être perdus de vue.

En premier lieu, le Conseil doit avoir la volonté politique nécessaire pour définir et préciser les modalités de dialogue avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED.

En deuxième lieu, il convient de mettre en place un mécanisme de coopération et de coordination entre les organismes des Nations Unies qui permette de recenser des thèmes précis en vue d'atteindre les objectifs du Consensus de Monterrey. En troisième lieu, la délégation chilienne juge nécessaire de consacrer chaque année un débat de fond au financement du développement. Il faut mettre en place des mécanismes novateurs pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies dans la perspective des objectifs du Millénaire, et promouvoir un suivi cohérent des différentes réunions internationales qui ont adopté des objectifs analogues, surtout en matière de commerce, de dette et d'investissement. Enfin, la communauté internationale doit être prête à reconnaître les efforts de développement des pays en développement.

M^{me} ANDAYANI (Indonésie) fait sienne la déclaration que le représentant du Maroc a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souligne la nécessité de mettre en œuvre au plus tôt les recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Pour donner vie au Consensus de Monterrey, la coopération internationale doit être renforcée par la constitution de véritables partenariats entre pays développés et pays en développement et en consolidant les mécanismes de suivi. À ce propos, l'Indonésie attache une grande importance à la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC en avril 2003, ainsi qu'au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu en octobre sur le financement du développement. Elle rappelle que les pays développés se sont engagés à accroître leur APD et invite les pays donateurs à suivre l'exemple des États-Unis et de l'Union européenne. Conformément au Consensus de Monterrey, la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international passe en effet par une augmentation considérable des ressources financières.

Compte tenu de la lenteur avec laquelle les recommandations issues des conférences et réunions au sommet sont appliquées, l'Indonésie est disposée à étudier la mise en place de tout mécanisme viable qui permettrait de déboucher rapidement sur des mesures concrètes. Comme il est recommandé dans le Consensus de Monterrey, le temps est venu pour les pays en

développement de jouer un rôle accru dans la prise de décisions et dans l'établissement des normes au sein des institutions et des instances économiques internationales.

M. O.NEIL (Jamaïque) dit qu'en l'absence de mécanisme intergouvernemental de suivi, le Conseil doit s'occuper de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et le Département des affaires économiques et sociales surveiller le respect des engagements pris à Monterrey. À ce propos, il regrette que dans son rapport (A/57/319-E/2002/85), le Secrétaire général n'ait pas signalé les engagements qui n'avaient pas été respectés. Si elle se félicite des décisions prises par des pays donateurs en vue de se rapprocher de l'objectif fixé en matière d'APD, soit 0,7 % du PNB, la délégation jamaïcaine regrette que ces efforts ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un plan. En outre, elle souhaite que le Département des affaires économiques et sociales suive les flux d'investissement destinés aux pays en développement, afin d'accroître le nombre des pays qui en bénéficient.

Concernant le commerce, le représentant de la Jamaïque rappelle l'importance de l'accès aux marchés et espère que les négociations commerciales multilatérales de l'après-Doha demeureront axées sur le développement. S'agissant du cadre général de la coopération pour le développement, il insiste sur le fait que l'aide au développement est assortie de conditions politiques et caractérisée par une sélectivité qui empêchent la constitution de véritables partenariats.

Au sujet de la gouvernance mondiale, la délégation jamaïcaine met l'accent sur la démocratisation nécessaire des institutions financières internationales et d'une participation accrue des pays en développement à la prise des décisions économiques. Il appartient notamment au Conseil économique et social de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

M. CHAUDHRY (Pakistan) juge extrêmement important d'entretenir la dynamique déclenchée à Monterrey, en montrant une détermination sans réserve à réaliser les objectifs fixés. Le succès du processus du financement pour le développement réside dans un suivi rigoureux des activités de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'application par tous les États Membres – développés et en développement – de leurs engagements, la poursuite d'une démarche cohérente et intégrée associant toutes les parties prenantes et l'intensification des interactions entre le système des Nations Unies et les principales institutions concernées. Pour assurer l'efficacité de ces actions, il est nécessaire d'établir un dispositif d'experts approprié en

matière de suivi, et la délégation pakistanaise compte insister en ce sens à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Le Pakistan se félicite du dialogue intéressant que le Conseil a eu au printemps 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, et note avec satisfaction que la CNUCED sera dorénavant associée à ces entretiens annuels. Faisant observer que la documentation à l'appui des débats était insuffisante, il prie instamment le Bureau du financement du développement de prendre les dispositions voulues pour bien préparer le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu en octobre et il espère que toutes les parties concernées participeront activement non seulement à ce dialogue, mais aussi à ses préparatifs. Pour ce qui est des questions de fond, la délégation pakistanaise souscrit pleinement à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. BRUN (Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE) et Caritas Internationalis) déclare que la mise en œuvre du Consensus de Monterrey doit non seulement se traduire par une augmentation des ressources allouées au développement, mais aussi remédier au manque de coordination et de cohérence à l'échelle internationale. À cet effet, la CIDSE et Caritas Internationalis sont favorables à l'établissement d'un conseil de sécurité économique et sociale, qui serait le pendant, pour les affaires économiques et sociales, du Conseil de sécurité, les deux organes devant être ouverts, représentatifs et comptables de leurs décisions. Les deux confédérations préconisent d'autre part que le Conseil économique et social crée une commission composée d'un petit nombre de membres représentatifs élus par tous les États Membres selon un système de roulement et qui serait transparente et responsable. Cette commission pourrait se réunir plus régulièrement que le Conseil, pendant un jour ou deux afin de débattre de diverses questions et recommander des mesures concrètes chaque fois que la situation économique ou sociale l'exigerait.

Il serait également souhaitable que le Conseil, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, mette en place dans le cadre du processus du financement pour le développement un groupe de travail à composition non limitée largement représentatif sur la question de la dette. Enfin, vu la réussite qu'a été la participation des ONG et des représentants du monde des affaires aux préparatifs de la réunion du Conseil et des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, on pourrait envisager d'institutionnaliser une telle pratique. Il faut espérer en tout

cas que le processus de suivi de Monterrey débouche sur des initiatives concrètes, assorties de délais précis.

b) EXAMEN ET COORDINATION DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010 (A/58/86-E/2003/81; E/2003/L.15) *(suite)*

M. SAGNO (Guinée) dit que son Gouvernement a pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre les sept engagements contenus dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui a été élaboré et adopté sert désormais de cadre de référence à toutes les interventions des partenaires de développement de la République de Guinée.

Au titre de l'engagement 1 axé sur les questions de population, plusieurs politiques ont été élaborées, notamment en matière de promotion de la femme, de l'enfance et de l'action sociale et de santé. En outre, plusieurs opérations de collecte de données démographiques ont été réalisées. À cela s'ajoute la ratification de plusieurs instruments reconnaissant les droits fondamentaux de la personne, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

S'agissant des engagements 2 et 3, relatifs à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la Guinée a créé un comité national de lutte contre la corruption, mis en place des procédures de déconcentration budgétaire afin d'assurer une meilleure traçabilité des dépenses publiques, entrepris divers projets de bonne gouvernance et de renforcement des capacités et lancé le programme "Éducation pour tous", qui a permis de réduire le taux d'analphabétisme et d'atteindre en 2002 un taux brut de scolarisation de l'ordre de 70 %.

Pour ce qui est de l'engagement 6, le Gouvernement guinéen a créé un fonds pour l'environnement; il a pris systématiquement en compte l'impact de tous les projets d'investissement publics et privés sur l'environnement et a lancé une campagne de sensibilisation pour la protection de l'environnement.

Concernant l'engagement 7, relatif à la mobilisation des ressources financières, la Guinée, qui a accédé aux ressources fournies aux PPTE dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, assure la promotion du microcrédit.

Le représentant de la Guinée signale qu'un comité technique interministériel sera prochainement mis en place pour mieux suivre les actions engagées sur le terrain et évaluer leur impact sur la réduction de la pauvreté. Enfin, la Guinée souhaite que des réunions de concertation entre PMA se tiennent périodiquement au niveau régional pour échanger des données d'expérience.

M. ABOUTAHIR (Observateur du Maroc), prenant la parole également au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que dans son rapport sur l'application du programme d'action en faveur des pays les moins avancés (A/58/86 – E/2003/81), le Secrétaire général salue les efforts faits par les PMA pour atteindre les objectifs fixés à Bruxelles, notamment pour mobiliser les ressources nationales et créer un climat favorable aux investissements. Soulignant que la mise en œuvre du programme d'action ne peut pas progresser sans une augmentation de l'APD, la délégation marocaine note avec satisfaction que le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont dépassé l'objectif des 0,2 %, que les États-Unis ont annoncé un nouveau programme d'aide en faveur des pays à faible revenu, et que huit États membres de l'Union européenne ont déjà atteint l'objectif de 0,33 % et que 10 autres devraient l'atteindre en 2003.

La délégation marocaine se félicite également de l'initiative "Tout sauf les armes" de l'Union européenne, qui accorde le libre accès au marché de l'Union, en franchise de droits et sans contingents, à tous les produits originaires des PMA, à l'exception des armes, ainsi que de l'adoption par les États-Unis de la loi intitulée *Africa Growth and Opportunity Act*, et elle espère que ces mesures permettront d'accroître la participation des PMA au commerce international. Elle estime que la communauté internationale doit aussi aider ces pays à renforcer leurs capacités de diversification économique pour leur permettre d'accroître leurs exportations et qu'elle doit procéder à un allègement radical de leur dette. Elle espère que les mesures nécessaires seront prises pour renforcer le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Enfin, elle considère qu'il est essentiel de faciliter la participation des délégations des PMA à la session de fond du Conseil dans la mesure où celui-ci examine l'application du Programme d'action de Bruxelles. Réaffirmant en conclusion le rôle essentiel de la coopération entre pays en développement, la délégation marocaine indique qu'une conférence ministérielle sur la coopération Sud-Sud se tiendra à Marrakech en décembre 2003.

M. SIMONETTI (Italie), intervenant au nom des États membres de l'Union européenne, des États candidats à l'adhésion, des États associés et de l'Islande, salue le premier rapport détaillé établi sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, mais souhaiterait que le rapport suivant soit plus analytique et rende compte des résultats concrètement obtenus. L'Union européenne réaffirme sa détermination à mettre en œuvre le Programme d'action, qui concorde selon elle avec la stratégie mondiale de réduction de la pauvreté à laquelle elle est plus attachée que jamais. Elle précise que le fait qu'elle ne classe pas les PMA dans une catégorie à part ne l'empêche pas d'accorder à leurs besoins toute l'attention voulue.

Tout en faisant valoir l'importance capitale de la participation des pauvres à la détermination de leurs besoins et au suivi de l'application du Programme d'action, elle note que la faiblesse de la société civile dans beaucoup de PMA n'a souvent pas permis d'assurer la consultation voulue et elle souligne la nécessité d'améliorer l'accès de toutes les composantes de la société au processus de prise de décision. Cela suppose un environnement favorable, où règnent la démocratie, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit, principes auxquels ont souscrit les PMA membres de l'ACP dans l'accord qu'ils ont conclu à Cotonou avec l'Union européenne et en faveur desquels il serait extrêmement souhaitable que les autres PMA s'engagent également. L'Union européenne a l'intention d'engager dans le mois à venir un débat sur la bonne gouvernance en vue de donner à cette notion un contenu pratique et de voir comment les donateurs peuvent y contribuer. Elle prend d'autre part des mesures concrètes pour harmoniser ses procédures d'intervention et elle appuie énergiquement la demande des PMA tendant à ce que les stratégies de réduction de la pauvreté et les priorités en la matière soient définies dans le cadre d'un processus analytique unique régi par les pays intéressés.

En ce qui concerne l'intégration des PMA dans l'économie mondiale, l'Union européenne pense qu'il convient de procéder de façon progressive en tenant dûment compte des choix et des priorités des pays. Son initiative "Tout sauf les armes" témoigne clairement de son engagement en ce sens, de même que les principes adoptés à la vingt-huitième session du Conseil des ministres ACP-UE, selon lesquels tout accord économique et commercial doit prendre en compte les objectifs de développement des PMA, leurs problèmes et leur capacité d'adaptation. S'agissant des négociations commerciales en cours, l'Union européenne ne doute pas qu'en dépit

des difficultés du moment, des progrès en faveur des PMA pourront être faits sur les questions de l'accès aux médicaments et d'un traitement différencié, et suggère que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement joue un rôle moteur en vue d'accroître l'influence des PMA dans ces négociations. Enfin, l'Union européenne est fière de rappeler l'engagement collectif qu'elle a pris de porter son APD à 0,39 % du produit national brut d'ici à 2006 et d'annoncer qu'elle a déjà versé quelque 1,8 milliard d'euros au fonds fiduciaire en faveur des PPTE sur les 2,5 milliards annoncés.

M. COULIBALY (Observateur du Mali) souscrit à l'intervention faite par le Bénin au nom des pays les moins avancés. Le cadre stratégique malien de lutte contre la pauvreté a commencé d'être élaboré au moment de la troisième Conférence sur les PMA : il rend donc compte des engagements pris à Bruxelles et notamment de la détermination du Gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de ses politiques de développement. Le cadre stratégique repose sur la nécessité de promouvoir l'éducation, la santé, l'habitat, l'emploi et la formation professionnelle, de poursuivre et de consolider les mesures d'ajustement et d'assurer à tous les acteurs économiques et sociaux un cadre adéquat pour l'exercice de leurs activités. L'objectif est de faire passer de 63,8 % à 47,5 % le taux de pauvreté entre 2001 et 2006 et d'obtenir une croissance forte et durable, avec un taux de croissance du PIB de 6,7 % au cours de la période 2002-2005. Plusieurs stratégies sectorielles ont été élaborées pour soutenir la croissance, entre autres dans l'agriculture, et le représentant du Mali rappelle à cet égard que les subventions accordées par les pays industriels au secteur du coton affaiblissent considérablement l'économie des pays en développement et que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont présenté une communication à ce sujet à l'OMC.

La stratégie de lutte contre la pauvreté vise en particulier à réduire les inégalités entre les régions et entre la ville et la campagne, à diminuer la mortalité infantile et maternelle et à accroître la scolarisation et l'alphabétisation, notamment des femmes. Un projet d'appui à la promotion des femmes et à l'allègement de la pauvreté a d'ailleurs été mis en place. Répondant à un souci d'efficacité, d'équité et de viabilité institutionnelle et financière, la stratégie s'articule autour de trois axes : le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, et le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs.

La mise en œuvre de la stratégie exige une mobilisation des ressources nationales. L'État prévoit d'y consacrer 1 664 milliards de francs CFA entre 2002 et 2005 et attend des partenaires internationaux 1 043 milliards de francs CFA. Il estime à près de 75 milliards de francs CFA les ressources qui seront dégagées dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE, somme qui sera consacrée à des secteurs prioritaires comme l'éducation (46 %) et la santé (15 %). Une table ronde sur le financement du cadre stratégique doit réunir les bailleurs de fonds fin novembre 2003 et la délégation malienne remercie d'ores et déjà tous les donateurs qui apporteront leur aide.

M. BOEHNKE (Fonds commun pour les produits de base), présentant son organisation, dit que le Fonds est une institution financière intergouvernementale créée par l'ONU et chargée de financer les projets de mise en valeur des produits de base dans les pays en développement. Le Fonds compte aujourd'hui 106 pays membres, dont 42 PMA. Les 175 projets qu'il a approuvés à ce jour représentent 367 millions de dollars des États-Unis, visent à résoudre les problèmes généraux que connaissent plusieurs pays dans le domaine des produits de base, l'accent étant mis sur les PMA et les couches défavorisées de la population des autres pays en développement. Étant donné que le secteur des produits de base est la principale source d'emplois et de recettes dans les PMA, aucun projet de développement ni aucune stratégie de réduction de la pauvreté ne sauraient être envisagés sans la prise en compte de ce secteur capital. Aussi, conformément aux dispositions du Programme d'action de Bruxelles, le Fonds a-t-il mis en place en faveur des PMA des programmes d'aide basés sur l'amélioration de la productivité, l'ouverture des marchés, la diversification des produits et le crédit. En conclusion, M. Boehnke réaffirme la volonté de son organisation d'œuvrer avec toutes les parties intéressées afin d'aider les PMA à relever les défis qui les attendent.

M. WU Dezhong (Chine) s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il constate que les PMA, malgré des progrès certains dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, restent confrontés à d'énormes problèmes, dont le moindre n'est pas une conjoncture économique difficile. En effet, la baisse de l'APD et la détérioration des termes de l'échange font qu'ils éprouveront beaucoup de difficultés à atteindre un taux de croissance de 7 % et à briser le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. Les bailleurs de fonds doivent respecter les engagements pris à plusieurs occasions et commencer par réduire la dette des PMA et enrayer la chute des cours des produits

de base dont ils sont si fortement tributaires. Les PMA ne peuvent s'en sortir que s'il y a complémentarité entre leur politique nationale et les politiques adoptées à l'échelle internationale.

M. da FONSECA (Observateur du Cap-Vert) dit que les objectifs et les recommandations du Programme d'action de Bruxelles ont été intégrés aux politiques et aux stratégies de développement de son pays. Aussi le Cap-Vert a-t-il fait de la lutte contre la pauvreté sa principale priorité, en s'appuyant sur des stratégies visant à promouvoir la croissance économique, le développement social, le renforcement des capacités et l'autonomisation des pauvres. Des progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la parité entre les sexes, la bonne gouvernance, la démocratie et la décentralisation. Toutefois, comme c'est le cas dans la majorité des PMA et, en particulier, dans les petits États insulaires en développement, la capacité de production du Cap-Vert est très limitée et la base d'exportations est très peu diversifiée. La diminution de la production agricole, couplée avec de longues sécheresses, aggrave la vulnérabilité du pays. Une attention particulière doit être donnée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités pour plus d'efficacité dans la prestation des services dont a besoin l'économie. Il serait souhaitable d'accorder aux PMA et aux petits États insulaires en développement un traitement préférentiel dans le cadre des négociations internationales et, en particulier, au sein de l'OMC. La tendance à la baisse de l'APD doit également être enrayée, faute de quoi les objectifs du Programme d'action de Bruxelles seront impossibles à atteindre.

M. da Fonseca tient à souligner que le Cap-Vert, en dépit des progrès accomplis, reste tributaire des ressources extérieures et n'est pas encore en mesure d'engager les réformes structurelles qui rendraient ces progrès irréversibles et qui permettraient une croissance forte et soutenue. Dans ces conditions, il est prématuré de retirer le Cap-Vert de la liste des PMA, car la perte de ce statut signifierait que le pays n'aurait plus les moyens de maintenir, encore moins d'améliorer, le niveau de son développement humain.

M^{me} BLANK (OMC), présentant le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, dit que ce programme est le fruit du partenariat entre des organismes clefs (FMI, CCI, CNUCED, PNUD, Banque mondiale et OMC), des donateurs bilatéraux (Union européenne et Comité d'aide au développement de l'OCDE) et les PMA eux-mêmes. Dans sa version restructurée, le Cadre a un double objectif, à savoir, d'une part, intégrer des priorités commerciales dans les plans de développement et les stratégies de

réduction de la pauvreté des PMA et, d'autre part, contribuer à la fourniture coordonnée d'une aide liée au commerce. L'opérationnalisation du Cadre s'est faite grâce à un projet pilote en trois phases : étude diagnostique sur l'intégration du commerce, élaboration d'une matrice de recommandations pratiques et définition des priorités en matière de politique commerciale. À la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha, le Cadre a été présenté comme un modèle viable de développement du commerce des PMA. L'expérience montre que le Cadre, en plus d'être un outil de mobilisation de ressources, permet de sensibiliser les autorités nationales et les bailleurs de fonds au rôle du commerce dans le développement. À leur troisième réunion tenue le 10 juillet 2003 à Washington, les chefs de secrétariat des six organismes clefs ont réaffirmé leur engagement à contribuer à l'intégration effective des PMA dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale.

M. KAZEMI (Observateur de l'Afghanistan) dit que la situation économique et sociale de son pays s'est aggravée au cours des trois dernières décennies, du fait des ravages causés par une agression extérieure et la guerre civile qui en a résulté. La destruction totale des modes antérieurs d'utilisation des terres, l'absence de logements, la pénurie chronique d'eau, d'énergie et de ressources financières, le délabrement des services de transport ainsi que des services sociaux et, surtout, la présence de mines antipersonnel rendent la vie dans les zones rurales particulièrement difficile. Le récent retour de millions de réfugiés ne fait qu'exacerber la situation. Malheureusement, une partie des terres fertiles encore disponibles est utilisée pour la culture du pavot, ce qui a des conséquences néfastes dans les domaines économique et social. L'Afghanistan, qui était relativement autosuffisant dans le domaine vivrier, est aujourd'hui importateur net de denrées alimentaires et plus de 6 millions de ses citoyens, soit plus de 33 % de la population, dépendent de l'aide alimentaire internationale.

Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la relance et la croissance de l'économie afghane. Aussi est-il devenu essentiel de créer les conditions institutionnelles et juridiques propices à la mobilisation des ressources, notamment les investissements directs étrangers, au transfert des technologies appropriées et au développement de l'entrepreneuriat. À cet égard, la priorité doit être donnée à la création de petites et moyennes entreprises dans les secteurs des produits de base et des services, qui ont un fort potentiel de création d'emplois et de revenus. Il importe également de mettre en place un système de gestion financière fondé sur des normes appropriées de comptabilité et de contrôle, de manière à garantir la transparence. M. Kazemi tient

à souligner que son gouvernement attend toujours l'aide sollicitée auprès de la CNUCED et que son pays n'a pas encore bénéficié des deux fonds d'affectation spéciale créés en faveur des PMA.

M. ALI (Observateur du Bangladesh) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bénin au nom des PMA. Il souligne la nécessité de favoriser la cohérence entre les politiques mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial en faveur des PMA. À cet égard, il constate avec satisfaction que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CNUCED assurent la coordination des actions menées pour mettre en œuvre les engagements pris à Bruxelles. Le Bureau du Haut Représentant doit continuer à sensibiliser la communauté internationale aux préoccupations et aux besoins des PMA. Parmi ces préoccupations, figurent la chute des cours des produits de base et les difficultés d'accès aux marchés internationaux. Les PMA ont besoin d'aide pour pallier leur vulnérabilité et pour mieux protéger leur environnement. Ils souhaitent également que leurs partenaires accroissent le niveau de leur APD car, sans appui extérieur, tous les efforts nationaux ne permettront pas d'atteindre les objectifs de développement fixés.

La séance est levée à 18 h 15.
